

Mulhouse, le 28 novembre 2006

Circulaire n° 20 – 2006 / 2007

Mathieu KLETHI
Président du C.R.M.V.

Jean-Claude BARRAUD
Président de la Commission FOND

aux

Président(e)s des Clubs

Objet : Conditions d'accès des licenciés FFS aux pistes de Ski de Fond du Massif des Vosges
Saison 2006/2007

	Département VOSGES	Département HAUT - RHIN	BALLON d'ALSACE
Hommes : moins de 40 points FFS Femmes : moins de 40 points FFS	Gratuit (Carte Nationale)	Gratuit (Carte Nationale)	Gratuit (Carte Nationale)
Hommes : moins de 120 points FFS Femmes : moins de 150 points FFS	Gratuit (Carte Massif)	Gratuit (Carte Massif)	Gratuit (Carte Massif)
Catégories Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets garçons et filles	Gratuit	10,00 €	Gratuit
Section Ski Etudes	Gratuit	--	Gratuit
Licenciés du Club de la Commune Gestionnaire du Site (uniquement sur les Pistes du Site concerné)	Gratuit	--	Gratuit <i>Juniors - Dirigeants</i>
Autres licenciés : Journée	4,00 €	--	4,20 €
Autres licenciés : Carte Annuelle Massif Vosges	30,00 €	30,00 €	30,00 €

Dans tous les cas, le passage à la caisse est obligatoire :

- pour présentation de la carte annuelle en cours de validité
- pour délivrance (sur présentation de la licence en cours de validité) du forfait d'accès aux pistes (gratuit ou payant)

Merci de respecter sans défaillance cette recommandation.

Pour plus de précisions, les Présidents de Clubs peuvent contacter les gestionnaires de site.

Le Délégué des Pistes de Ski de Fond
Jean-Claude BARRAUD

Le Président du Comité
Régional du Massif des Vosges
Mathieu KLETHI